Note de synthèse

Séance publique

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES

(1) Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025 - Approbation

Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

(2) Affaires générales - Interpellation citoyenne

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance du courriel ci-annexé du 21/09/2025 de Madame [occultation RGPD], interpellant le Conseil communal quant à la contribution communale au club de football de La Hulpe.

"Objet : Interpellation citoyenne – Contribution communale au club de football de La Hulpe
À l'attention du Collège communal de La Hulpe,
En tant que citoyenne de la commune de La Hulpe, et conformément au règlement communal relatif aux interpellations citoyennes, je vous adresse la présente interpellation en vue de son inscription à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal prévue le 30 septembre 2025.
Ma question porte sur la contribution de la commune au club de football local : quelle est la nature, le montant et les modalités de cette contribution, tant sur le plan financier que logistique, et quelles sont les conventions ou engagements existants entre la commune et le club ?
Cette démarche s'inscrit dans un souci de transparence quant à l'utilisation des fonds publics. Elle vise à obtenir des précisions sur les éventuelles subventions octroyées, sur les frais liés à l'entretien, à la maintenance et au fonctionnement des infrastructures sportives communales mises à disposition du club, ainsi que sur les éventuels accords ou partenariats formalisés entre la commune et cette association.
Je vous remercie pour l'attention portée à cette demande, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

SERVICE CADRE DE VIE - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

(3) Aménagement du territoire - Projet de redynamisation du Centre - Site de la poste - Mission de coordination de sécurité-santé - Mode et conditions de passation du marché - Approbation

Le projet de redynamisation du centre prévoit la construction de 54 logements, d'emplacements de stationnement, d'espaces mixtes (caves et box de rangement), d'un chai, d'un dojo et d'un espace pouvant accueillir les géants sur le site actuellement occupé par le poste et un parking, 135 et 137 rue des Combattants.
Décision du Collège communal du 12 août 2022 décidant d'attribuer le marché "Mission complète d'architecture - Redynamisation du centre de La Hulpe : projet poste" au bureau d'architecture [occultation RGPD]
Un dossier de demande de permis n°2020-321 a été introduite par la Commune de La Hulpe auprès des Fonctionnaires technique et délégué, concernant le bien sis rue des Combattants 135-137 cadastré section B 370D4 et B 370L3 en vue d'obtenir un permis unique de classe 2 visant à démolir le bâti existant, construire 4 bâtiments (54 logements, un dojo, un chai, des parkings publics et privés en sous-sol totalisant 133 emplacements, des espaces de stockage pour les archives communales, des box pour les associations) et à aménager les abords (jardins, placette, modification du relief du sol, abattage et plantation d'arbres).
Le permis unique a été délivré le 27/11/2024 par les Fonctionnaires technique et délégué.
Le permis unique a été délivré le 1er avril 2025 par le Ministre dans le cadre de la procédure de recours.

Le délai de recours a été dépassé le 20 juillet 2025, il y a donc lieu de poursuivre l'instruction de ce projet.
Décision du Collège communal du 22 septembre 2025 de commander la tranche optionnelle 4 - Établissement du projet définitif et rédaction du Cahier spécial des charges relatif au marché public de travaux de réalisation de l'Ouvrage à [occultation RGPD]
La mission de coordination sécurité-santé n'est pas incluse dans leur mission.
Le cahier des charges N° 2025-402 relatif au marché "Projet de redynamisation du Centre - Site de la poste - Mission de coordination de sécurité-santé" établi par l'auteur de projet se trouve en annexe.
Le montant estimé de ce marché s'élève à 85.000 € hors TVA, ou 102.850 € TVA comprise.
Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.
Il est proposé au Conseil communal d'approuver le mode et les conditions de passation du marché.

SERVICE CADRE DE VIE - MOBILITÉ

(4) Mobilité - Règlement Complémentaire de circulation routière - Marquage au sol de passages piétons - Avenue René Soyer et rue de l'Argentine - Approbation

Les membres du Conseil Communal sont invités à approuver le règlement complémentaire visant le marquage de passages piétons, avenue René Soyer en face du terrain de football ainsi que rue de l'Argentine en face de l'entrée de l'école. Ceux-ci ont été réalisés en prévision de la rentrée scolaire et ont été approuvés par le SPW.

(5) Cadre de Vie - Convention de mise à disposition précaire d'un parking durant travaux - Rue François Dubois 2 - Ratification

SERVICE CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

(6) Environnement - Contrat de rivière Dyle Gette (CRDG) - Programme d'actions 2026 - 2028 - Ratification

Il est proposé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal du 1er octobre 2025 :
- D'approuver le programme d'actions 2026-2028 pour le Contrat de rivière Dyle Gette sous réserve d'approbation finale par le Conseil communal du 14 octobre 2025.
- De charger le Collège communal de l'exécution administrative et technique de cette décision.
- De transmettre la présente à la cellule de coordination du contrat de rivière Dyle Gette, rue des Andains, 3 à 1360 Perwez.
Ce programme concerne les actions communales pour les années à venir.
Les 32 actions communales sont reprises dans le tableau ci-joint, tel que reçu du CRDG, et résumées ci-dessous.

• Faire adopter et appliquer le règlement communal en matière de raccordement à l'égout.
• Faire appel aux contrats de services du centre de dépotage de Basse-Wavre.
• Organiser des soirées d'informations "inondations" à destination du grand public à l'échelle communale.
• Organiser des animations avec les nouveaux outils pédagogiques "Curi" (Culture du risque) à destination du grand public et public scolaire (maison et jardin résilients + posters, fresque inondation, vidéos, …).
• Faire appel à la centrale de marché sous forme d'accord-cadre pour les travaux de curage des cours d'eau communaux + assistance à la maîtrise d'ouvrage.
• Se concerter avec le CRDG pour la rédaction des fiches de gestion "plan Berce".
• Entrer en communication avec les riverains concernés, assurer le suivi de leurs dossiers et faire supprimer les points noirs suivants : PN ARG 04 - 05C - 05B - 13F - 13 G - 13 R et Maz 15.

• Nettoyer / faire nettoyer les dépôts de déchets verts clandestins correspondant aux points noirs suivants : Maz 22.
• Entrer en communication avec les riverains concernés par les rejets individuels, assurer le suivi de leurs dossiers et faire supprimer les points noirs suivants : ARG 06.
• Assurer la maintenance / évacuation du matériel (consommables) de lutte contre les pollutions accidentelles (HAP).
• Réaliser et diffuser un support de communication à l'attention du grand public ou de publics cibles (ex: riverains, promeneurs, cyclistes, cavaliers, pêcheurs, …).
• Soutenir Aer Aqua Terra dans leurs actions de nettoyage de cours d'eau (aides financière et technique).
• Mettre en œuvre des projets de déminéralisation (ex : arbres de pluie, retrait de revêtement imperméable, verdurisation, …).
• Répondre aux demandes de participation des citoyens, écoles, associations et entreprises dans la cadre de la campagne "ICLM" (ex : tags d'avaloirs).
• Réaliser une action de sensibilisation en faveur du castor (ex : conférence, visite guidée, …).
• Relayer le programme d'animations scolaires du CRDG auprès des écoles (publiques/privées).
• Relayer les articles, la Lettre d'information et autres publications du CRDG (ex : via les bulletins communaux/associatifs, toutes-boîtes, sites Internet, réseaux sociaux, …).
• Emprunter du matériel d'exposition, de sensibilisation, d'animation ou de gestion du CRDG.
• Valoriser le matériel de la campagne "ICLM" fourni par le CRDG (pochoirs, autocollants, ..) portant sur la prévention des rejets toxiques dans les avaloirs, éviers et WC.
• Réaliser une étude hydrologique préalable à la réalisation de travaux de lutte contre les inondations par débordement de cours d'eau dans les vallées suivantes : Argentine et Mazerine.
• Réaliser des animations scolaires et extrascolaires.
• Proposer une ou plusieurs activités originales grand public et public scolaire) à l'échelle locale à l'occasion des JWE.
• Faire preuve de vigilance dans le cadre de la délivrance des permis d'urbanisme, ou dans le cadre d'actes infractionnels.
• Sensibiliser le public à la lutte contre les plantes invasives et contre la pollution par l'abandon de déchets en bord de cours d'eau. • Gérer les entraves à l'écoulement des eaux dommageables.

SERVICE FINANCES

(7) Finances - Engagements de dépenses hors crédits budgétaires - Ratifications

Les membres du Conseil communal sont invités à prendre connaissance et à valider le dépassement du crédit budgétaire suivant :

1. Article budgétaire 876/124-04
2. Achats sacs immondices
3. Crédit budgétaire 2025 au 22/09/2025 : **30.453 euros**
4. Montant de l'engagement total (BC n°600/2025 de 4.087,30 euros inclus) : 34.438,11 euros
5. Cet engagement entraine un premier dépassement du CB de 3.985,11 euros.
6. Une nouvelle demande de bon de commande a été soumise au service finances (04/09/2025) pour validation par le Collège : 6.927,30 euros.
7. Ce BC entraine un engagement supplémentaire pour un total d'engagement 2025 de 41.365,41 euros

8. **<u>Cette nouvelle demande engendre un dépassement du CB de 10.912,41 euros</u>**

Il est de la mission d'une commune d'assurer la continuité du service de fournitures de sacs immondices aux citoyens par le service population de La Hulpe.
Le stock ayant été utilisé au-delà des prévisions, basées sur les exercices précédents (notamment suite à la rupture de stock des autres fournisseurs de sacs sur la commune), des achats de sacs complémentaires doivent être réalisés.
Il vous est demandé de valider ce dépassement qui fera l'objet d'un ajustement en prochaine MB/2025.
En tant que Directrice financière, j'attire l'attention sur l'importance du suivi de la gestion des sacs poubelles (entrées et sorties), de la gestion des stocks et du contrôle dans le cadre du coût vérité.
Une procédure de gestion plus réaliste et en anticipation des besoins des citoyens sur un exercice sera établie par le service population en collaboration avec la Directrice financière dans le cadre du contrôle interne.

(8) Finances - Taxe communale sur les secondes résidences - Exercices 2026-2031 inclus - Approbation

Il est proposé aux membres du Conseil communal de prendre connaissance et d'approuver le présent règlement.

(9) Finances - Règlement redevance communale relative à la demande de raccordement d'immeubles aux réseaux d'égouts communaux et aux frais en découlant - Exercices 2026-2031 inclus- Approbation

Il est proposé aux membres du Conseil communal de prendre connaissance et d'approuver le présent règlement.
<u>Information :</u>
Le montant de cette redevance est fixé forfaitairement à 400,00 € par demande de raccordement au réseau d'égouts publics.
Lorsqu'il s'agit d'immeubles à appartements multiples, la redevance est fixée à 650,00 €.

(10) Finances - Règlement redevance communale sur l'enlèvement et la conservation des véhicules (saisis ou déplacés par la police) - Exercices 2026-2031 inclus - Approbation

Il est proposé aux membres du Conseil communal de prendre connaissance et d'approuver le présent règlement.
<u>Pour information</u> :
Le montant de la redevance est fixé comme suit pour la garde :
- d'un camion, d'un bus ou d'une camionnette :
15 € par jour
- d'une voiture :
8 € par jour
- d'une moto ou d'un cyclomoteur :
4,15 € par jour
Le montant de la redevance pour l'enlèvement du véhicule est fixé à :
179 €

(11) Finances - Taxe communale sur la délivrance de documents administratifs - Exercices 2026-2031 inclus - Approbation

Il est proposé aux membres du Conseil communal de prendre connaissance et d'approuver le présent règlement.
Pour votre information, le règlement qui a été soumis pour avis préalable à la tutelle a dû être modifié.
Pour ces documents administratifs suivants, il faut établir un règlement redevance et ne peuvent être repris dans la taxe susmentionnée ;

- La délivrance d'un carnet de mariage à la demande expresse d'un redevable : 45 €
- La demande de renseignements généalogiques :
 25 € pour les prestations effectuées par un fonctionnaire pour une heure. Toute heure entamée est due.
 0,15 € par photocopie délivrée de format A4 noir/blanc
 0,17 € par photocopie délivrée de format A3 noir/blanc
 0,62 € par photocopie délivrée de format A 4 couleur
 1,04 € par photocopie délivrée de format A3 couleur
- Une constitution de dossier :
 Nationalité et mariage : 60 €
 Cohabitation légale : 30 €

La motivation au sein du préambule de la délibération doit prévoir les raisons justifiant qu'un dossier de mariage revient plus cher qu'une demande de cohabitation légale.

(12) Finances - Taxe communale sur la construction et/ou l'aménagement de bâtiments, étant la réalisation de travaux visant à augmenter le volume d'un bâtiment existant - Exercices 2026-2031 inclus - Approbation

Il est proposé aux membres du Conseil communal de prendre connaissance et d'approuver le présent règlement.
On ne peut pas modifier car n'existe plus dans la nomenclature de la circulaire budgétaire.

(13) Finances - Taxe communale annuelle sur la force motrice - Exercices 2026-2031 inclus - Approbation

Il est proposé aux membres du Conseil communal de prendre connaissance et d'approuver le présent règlement.
Le taux est fixé à 18,00 € par kilowatt.